

01/09/2021

CHARTRE SPORTIVE DE LA PARTIQUE DU NINJUTSU AU DOJO DE NAMUR

## ARTICLE 1 : Généralités - Assurances

Les membres déclarent être en bonne santé pour la pratique des arts martiaux, un certificat médical peut-être demandé annuellement.

Les membres complèteront les documents de demande de licence/assurance RC et s'acquitteront du tarif de 25€/an pour celle-ci.

Pour les mineurs, un accord parental signé est demandé.

Les cours sont exclusivement donnés par Jean-Sébastien Huet (Shidoshi). Un autre 'ceinture noire' peut animer le cours uniquement à la demande du professeur attiré.

Les autres cours, sans la présence des professeurs attirés, n'engage en rien la responsabilité de ces derniers.



BUJINKAN NINPO TAIJUTSU  
DOJO NAMUR – ASBL  
ENREGISTREE SOUS LE N°  
BE0561.939.509  
Rue des Campagnes, 7  
5100 Wierde  
Compte banque CBC:  
BE42 7320 6037 31 54  
NOUVEAU NUMERO DE COMPTE

## ARTICLE 2 : Comportement

Le Ninjutsu n'est pas un sport de combat, mais un art martial sans compétition. Les membres se respectent et le fair-play est la règle la plus importante dans le dojo.

Les membres acceptent et respectent le règlement d'ordre intérieur représentant l'étiquette du dojo.

Chaque membre veillera à l'entretien et la propreté du dojo et quittera le dojo à la fin du cours. (et sortira de l'enceinte du château pour 21h au plus tard).

L'accès dojo de Franc-Warêt est strictement interdite en dehors des heures prévues pour le cours et sans l'autorisation de JS Huet.

## ARTICLE 3 : Equipement

Les membres s'engagent à avoir en leur possession le matériel nécessaire indiqué dans le ROI.

Le professeur décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol de votre matériel.

Le paiement de la cotisation est obligatoire après les 3 cours d'essais.

---



**FICHE INSCRIPTION.** (à imprimer, compléter et remettre à JS Huet)

**SAISON SEPTEMBRE 2021 A JUIN 2022**

\*NOM et PRENOM :

\*ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

\*Remplir en **majuscules**

\*ADRESSE E-MAIL :

GSM :

**DATE INSCRIPTION :**

1

*Tarifs valables de septembre à juin  
Adulte +15 ans : 160€/an – Enfants -15 ans : 120€/an  
(paiement accepté en deux fois)*

Des photos et vidéos peuvent être publiées sur les groupes privés Facebook et/ou sur le site [www.isshogai-dojo.be](http://www.isshogai-dojo.be).

Si vous **ne souhaitez pas** apparaître sur ces photos et vidéos, merci de cocher cette case :

Fiche d'inscription

*Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur ASBL*

*Tva : BE0561.939.509*

**Compte banque CBC : BE42 7320 6037 3154 \*\*\*NOUVEAU NUMERO DE COMPTE \*\*\*\***

*Jean-Sébastien Huet*

*0488 – 594 866*

## CONSENTEMENT TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD N°2016/679- 27/04/2016)

Le **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** est un ensemble de règles légales relatives à la protection des données personnelles des citoyens européens et à la libre circulation de celles-ci. Ces règles sont entrées en vigueur le 25 mai 2018. A partir de cette date, les entreprises qui conservent ces données personnelles devront se conformer au règlement du **RGPD**. Par données personnelles, nous entendons toute information qui permet d'identifier une personne physique tel qu'un nom, une adresse, un numéro de téléphone, ... En tant qu'ASBL organisation sportive, nous suivons les règles du **RGPD** lorsque nous collectons vos données. C'est pourquoi nous vous demandons votre consentement pour le traitement de vos données à caractère personnel. Pour savoir comment vos données sont traitées nous vous encourageons à consulter notre site [www.isshogai-dojo.be](http://www.isshogai-dojo.be) rubrique 'contact – info vie privée'. Si vous donnez votre consentement, l'inscription pourra être effective et vous serez tenu au courant des activités du club. Si vous refusez de donner votre consentement, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre club, mais nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à votre demande et de vous accepter valablement au sein du Ninjutsu Namur. Dans tous les cas vous disposez du droit à l'effacement de toutes vos données personnelles par simple demande à l'adresse [policy@isshogai-dojo.be](mailto:policy@isshogai-dojo.be)

**« Par la présente, je donne mon consentement explicite à l'ASBL Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur pour le traitement de données à caractère personnel le cas échéant par le biais d'un traitement entièrement automatisé. »**

**Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise l'ASBL à traiter ces données à caractère personnel selon le respect du RGPD. »**

JE MARQUE MON ACCORD  - JE NE SUIS PAS D'ACCORD

**« Je reconnais avoir reçu le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et la Charte et de respecter ces consignes. »**

Signature (parents pour les mineurs d'âge) :

Signature de l'élève :

**Avec l'aimable soutien de**



[www.connect-people.eu](http://www.connect-people.eu)



[www.avocatsHD.be](http://www.avocatsHD.be)



[www.solmen.be](http://www.solmen.be)



[www.pizzeriadolcevitaboninne.be](http://www.pizzeriadolcevitaboninne.be)



Fiche d'inscription

Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur ASBL

Tva : BE0561.939.509

Compte banque CBC : BE42 7320 6037 3154 \*\*\*NOUVEAU NUMERO DE COMPTE \*\*\*\*

Jean-Sébastien Huet

0488 – 594 866



## Règlement d'ordre intérieur (ROI).

Bien que le Ninjutsu ne possède que peu de règles d'étiquette, cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas

Vous devez être propre avant de monter sur le Tatami. Les Tabi ou chaussettes doivent être propres, le Kimono aussi. Les odeurs corporelles ou de vêtements sont interdites et vous risquez l'exclusion du cours.

Vous devez saluer le Tatami avant d'y entrer ou d'en sortir.

Vous devez saluer votre partenaire avant et après chaque exercice.

Vous devez vous tenir droit ou assis sur le tatami. Les jambes étendues ou le dos appuyé sur le mur amènent à l'exclusion du cours.

Le salut est à apprendre et à respecter, de même que le sens de la phrase que nous répétons au début et à la fin du cours. Cette phrase est : «**Shikin Haramitsu Daikômyo**» qui pourrait se traduire : «*dans chacune de nos actions de la vie quotidienne il y a quelque chose à apprendre*». Que cette action soit positive ou négative.

Vous devez porter un T-shirt sous votre veste. Le T-shirt doit être noir ou uni.

S'il présente un dessin, celui-ci doit avoir un rapport avec l'art martial.

L'alcool et les drogues sont interdits.

À tout moment vous devez être attentif au cours. C'est l'inattention qui génère les accidents.

## Horaire et lieux :

### **Adultes + de 15 ans**

- **Mardi 18h30-20h30 Château de Franc-Wâret Rue du Village 50 à Fernelmont**
- **Jedi de 18h45 à 20h30 au Dôjô 2 – Tabora – Avenue de Tabora, 5000 Namur**

### **Enfants de 7 à 14 ans**

- **Mardi 17h30-18h30 Château de Franc-Wâret Rue du Village 50 à Fernelmont**
- **Jedi de 17h30 à 18h30 au Dôjô 2 – Tabora – Avenue de Tabora, 5000 Namur**

L'accès au dojo se fait dans le calme en veillant à toujours bien refermer la porte d'entrée principale.

Des sanitaires sont à dispositions, il est demandé de les maintenir propres.

Notre dôjô principal est situé dans le cadre du château de Franc-Warêt.

C'est un domaine privé, il est impératif de respecter les consignes de parking sur la gauche du château ainsi que la quiétude des lieux.

## Tarifs 2021-2022

Cotisation annuelle, renouvelable à la date anniversaire. Possibilité de s'inscrire en cours d'année.

**Adultes (+15 ans) : 160€ pour l'année (10 mois de septembre à juin)**

**Enfants (7-14 ans) : 120€ pour l'année (10 mois de septembre à juin)**

+ 25€ pour la licence/assurance RC AFSTB.

Les 3 premiers cours 'd'essai' sont gratuits.

Les cotisations doivent être payées sur le compte de l'ASBL Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur : **BE42 7320 6037 3154** auprès de la banque CBC dès le 3<sup>e</sup> cours. (**attention nouveau compte !!!**)

Le paiement peut se faire en deux fois (50% en septembre et 50% en février).



Lors de votre inscription, une licence/assurance RC vous sera remise. Celle-ci coûte 25€ par an en plus de la cotisation. (20€ pour le renouvellement).

Le(s) professeur(s) ne peuvent être tenu responsable d'un accident éventuel.

Egalement, vous devez fournir un certificat médical attestant de votre capacité à suivre des cours d'arts martiaux.

### **Equipement :**

Dans un premier temps, un survêtement est autorisé pour le cours mais rapidement le pratiquant veillera à se procurer la tenue nécessaire pour le Ninjutsu, à savoir :

Un keikogi (*kimono*) noir (ou rouge ou rose ou mauve pour les dames), t-shirt, chaussettes et/ou tabis.

Le pratiquant veillera également à se procurer les armes nécessaires à l'entraînement (un stock d'armes est mis à disposition au dojo mais il est vivement conseillé de disposer de son propre matériel).

Sont nécessaire :

- Boken et saya (sabre en bois avec son fourreau)
- Jo (bâton moyen de 1.2m)
- Hanbo (bâton court de 90 cm)
- Corde en coton de 3 à 4m
- Tanto (couteau en bois)

Le club profite de réductions chez certains revendeurs, demandez aux instructeurs pour plus d'informations. (*IPPON Sport : Chaussée de Lodelinsart 62, 6060 Gilly - 071 41 63 12*)

Grand choix également sur internet ([www.ipponsport.be](http://www.ipponsport.be) ou [www.samourai-medieval.com](http://www.samourai-medieval.com) notamment).

**Tenez-vous informé des activités du club sur le groupe Facebook : Namur Ninjutsu**

*(groupe réservé aux membres)*

**Ou sur notre site internet : [www.isshogai-dojo.be](http://www.isshogai-dojo.be)**

**Bienvenu dans le Ninjutsu !**

**Jean-Sébastien**

**AVEC LE SOUTIEN DE**



Règlement

*Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur ASBL*

*Tva : BE0561.939.509 - Compte banque CBC : BE42 7320 6037 3154*

*Jean-Sébastien Huet*

*0488 - 594 866*

# AFSTB

## Arts Martiaux

Rue du puisard, 1

7340 Colfontaine

tél : 065/661120

Courriel : centrespportifarthurnaze@gmail.com



**A COMPLETER EN MAJUSCULE - Remettre à JS Huet**

---

Demande de\* : nouvelle / renouvellement de licence échue le :    /    /

Nom :
Prénom :
Date de naissance :    /    /
Sexe :
Nationalité :

Discipline : NINJUTSU
Club : ISS-HOGAI DOJO
Grade :

(votre adresse !)

Rue :
Numéro :
Localité :
Téléphone :
Gsm :
Email :

Je soussigné s'engage à respecter l'éthique sportive et ne porter atteinte ni à l'esprit de arts martiaux ni à l'honneur de l'AFSTB tant lors des activités sportives que dans la vie de tous les jours

Date et signature (signature des parents pour les mineurs d'âge)



\*Biffer la mention inutile.

**AFSTB**

**Arts Martiaux**

Rue du puisard, 1

7340 Colfontaine

tél : 065/661120

Courriel : centrespportifarthurnaze@gmail.com



---

## **Certificat médical obligatoire**

Nom :
Prénom :
Date de naissance :     /     /

Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie avoir interrogé et examiné personnellement, ce jour, le sportif dont l'identité est reprise ci-dessus, et avoir constaté qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique des arts martiaux.

Fait à :

Le :     /     /

Signature et cachet (ou Nom lisible et N° INAMI)

--

Le praticien est invité à apposer son cachet et son paraphe à la dernière page du « Passeport Sportif » du judoka.